

## **Séance du lundi 23 septembre 2013**

L'an deux mil treize, le lundi vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mme BALLU Martine, Mr GERMAIN Sylvain, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice, Mr DEROGY Serge, Mme DELORMEL Brigitte

### **Membres Absents :**

- Mr DEBRAS Marc
- Mr MULLIEZ Vianney (pouvoir à Mr Herment)
- Mr GSCHWIND Henri
- Mr CNUUDE Philippe (pouvoir à Mr Evrard)
- Mr MARQUIS Laurent
- Mme RIVIERE Françoise

### **Ordre du jour :**

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Pénalités pour fraude sur les compteurs d'eau
- ↳ Tarifs cantine
- ↳ Matériel pompiers
- ↳ Ecce Homo : souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



### **A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne Mr Sylvain Germain secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR).

## **C – ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Un chèque de 37,30 € (trente-sept euros et trente cents) provenant de Quatrem assurances collectivités a été adressé à la mairie correspondant à l'absence d'un membre du personnel municipal en 2012.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR), l'encaissement de ce chèque.

## **D – PENALITES POUR FRAUDE SUR LES COMPTEURS D'EAU**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors des derniers relevés d'eau, un branchement illicite a été mis en évidence, d'autres fraudes sont suspectées au vu des consommations. Afin de contrer ces fraudes, une nouvelle vérification du bagage des compteurs sera effectuée très prochainement. Par ailleurs, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) la résolution suivante qui sera portée à la connaissance du public :

Toute fraude constatée ainsi que tout changement sur l'installation d'adduction d'eau jusqu'au compteur inclus sera sanctionné par une amende forfaitaire de 500 € (cinq cents euros) à laquelle se rajoutera les frais de remise en état de l'installation ainsi que la consommation de l'année précédente.

## **E – TARIFS CANTINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société La Normande qui fournit la cantine a augmenté ses tarifs de 1,86%. Après discussion, les membres du conseil décident à l'unanimité des membres présents et représentés (10voix POUR) de répercuter cette hausse sur les prix des repas qui seront dorénavant fixés à 3,40 € pour les enfants et 3,80 € pour les adultes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

## **F – MATERIEL POMPIERS**

Depuis la dernière réunion du conseil, et grâce à l'action conjointe de Maurice Herment, chef du CPI, et des différents articles parus dans la presse, la mairie a été contactée par Messieurs Chauvard et Debout, tous deux pompiers professionnels, afin de réactiver le CPI d'Esquennoy. Un certain nombre d'autres Sapeur-Pompiers volontaires sont intéressés pour venir sur Esquennoy. Pour l'heure, la quasi-totalité de ces pompiers est à niveau en ce qui concerne les formations. Une réunion aura lieu très prochainement avec les anciens pompiers encore inscrits au corps d'Esquennoy afin de savoir s'ils désirent reprendre de l'activité ou s'ils démissionnent.

Une première reprise d'activité peut se faire très prochainement concernant le secours à victimes (3/4 des interventions) en utilisant le fourgon CTU. Pour ce faire il faut mettre un fax dans le local du CPI, les cinq bips achetés par Mr Dassault et par l'Amicale des sapeurs-pompiers seront activés. Il faudrait acheter un sac premier-secours avec son matériel pour la somme de 1289,52 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'achat de ce matériel de premier secours.

## **G – DECISION MODIFICATIVE**

### **N°1-2013 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un lave-vaisselle a été acheté pour la restauration scolaire pour un coût d'environ 300 €.

Afin de passer l'achat de ce lave-vaisselle ainsi que le matériel pompier en investissement, le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (10 voix POUR) les opérations suivantes :

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
023(023) Virement à la section d'investissement	1 590,00
61522 (011) Bâtiments	-1 590,00
	<b>0,00</b>

<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant

#### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
21568(21)-04 Autre matériel et outillage d'incendie	1290,00
2184(21)-06 Mobilier	300,00
	<b>1590,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1590,00</b>

<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
021(021)Virement à la section de fonctionnement	1590,00
	<b>1 590,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 590,00</b>

## **H – ECCE HOMO : SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire annonce au Conseil que, conformément à l'engagement pris lors de son élection, il a débuté les démarches nécessaires afin de mettre en place une souscription publique par le biais de la Fondation du Patrimoine ; souscription à laquelle il versera ses indemnités d'élu.

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a bien voulu coucher sur le papier ses recommandations concernant l'ouvrage et des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine et approuve l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine (50€ pour une commune de moins de 1000 habitants).

## L - QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de restauration de l'église se poursuivent et devraient être terminés pour le mois de novembre. Par ailleurs Monsieur Vantomme, vice-Président du Conseil Général est venu le 19 juillet dernier et a pu apprécier l'importance et la qualité des travaux exécutés depuis plusieurs années grâce au soutien du Conseil Général.
- Lors de la dernière réunion du conseil municipal avait été abordé la question d'un éventuel remplacement du logiciel de gestion de la mairie du fait de la rupture du contrat qui liait la société Cosoluce à l'ADICO. La société Cosoluce a donné les éléments permettant d'être rassuré sur la possibilité de maintenance du logiciel. En conséquence, il est apparu qu'il n'y avait pas lieu de changer ce logiciel.
- Les cantonniers devaient passer le CACES 1 pour la conduite du tracteur. Après renseignement, il est apparu qu'une autorisation de conduite suffisait. Cette formation aura bien lieu dans le courant du mois d'octobre et nos employés communaux seront enfin en règle pour la conduite du microtracteur.
- Monsieur le maire a pu rencontrer Monsieur Marini et a pu lui exposer les problèmes importants posés par les changements de la fiscalité éolienne. Par ailleurs, un courrier traitant de ce sujet va également être adressé à Monsieur Yves Rome.
- Un point a été fait concernant les travaux de l'école qui mettent fin au long processus de rénovation et de modernisation du bâtiment.
- CEL : Monsieur Langlois est victime de son succès puisque les deux groupes dont il a la charge regroupent chacun une vingtaine d'enfants. Un point sera fait la semaine prochaine pour juger de l'assiduité des enfants ainsi que des mesures à prendre pour gérer cette affluence.
- Monsieur le Maire indique qu'un agent communal pourrait obtenir un avancement de grade et souhaite connaître l'avis du conseil à ce sujet. Le Conseil souhaite obtenir d'avantage de précisions concernant le nombre d'échelons possibles des différents grades ainsi que les modifications budgétaires que cette décision impliquerait.
- Monsieur Herment attire l'attention sur la prolifération des rats rue Saint Antoine liée au stockage de nombreuses boîtes de conserve usagées par un habitant du quartier. Monsieur le Maire indique qu'effectivement les actions qu'il a pu mener soit par courrier, soit directement de vive voix n'ont pas permis de changer cet état de fait et qu'il va donner un délai à cet habitant pour éliminer ces déchets, délai au-delà duquel il fera procéder à l'enlèvement aux frais de cet habitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

